



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION RÈGLEMENT 2023-02

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2023-02 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 2016-02 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2016-03

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement 2023-02 modifiant le règlement de zonage 2016-03 et le règlement 2016-02 relatif aux permis et certificats. Le projet de règlement concerne les usages permis et les conditions requises par zones pour l'établissement d'hébergement touristique.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 février 2023 de 18h à 19h à la Mairie de Mayo située au 20, chemin McAlendin, Mayo. Au cours de cette assemblée, M. Robert Bertrand, Maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie, située au 20, chemin McAlendin, Mayo, durant les heures normal d'ouverture du bureau et sur le site internet : www.mayo.ca

Le règlement no. 2023-02 est susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 23^e jour mois de janvier 2023 de l'an 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Lucille Labonté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Lucille Labonté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Mayo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 janvier 2023, entre 8h et 13h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2023.

Directrice générale et secrétaire-trésorière